

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2023/73**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
05/12/2023

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-trois, le JEUDI 14 DECEMBRE à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jean DOMINICI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Joseph GALLETI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Maryline MASSONI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA - Frédéric RAO – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI -

Pouvoirs (5) : Jérôme CAPPELLARO donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI – Fortuné FELLICELLI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI – Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Joseph OLIVA – Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Frédéric RAO

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI – Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI Charles MARCELLI — Augustine MARIOTTI – Jean Marc MATTEI – Pierre NATALI – Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Budget 40004 – Décision modificative N°2 / 2023

MONSIEUR Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 2023/32 du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 approuvant le Budget Primitif annexe de l’assainissement 2023,

Vu la délibération n° 2023/49 du conseil communautaire en date du 24 juillet 2023 approuvant la décision modificative n°1,

RAPPORT POUR INFORMATION : Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l’organe délibérant, jusqu’au terme de l’exercice auquel elles s’appliquent.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20231214-2023-73-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2023
.../...

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des rectifications de crédits entre les différents chapitres du budget Assainissement

La présente décision modificative comporte principalement

- Une augmentation de crédits du chapitre 66 afin de procéder aux règlements des intérêts de l'emprunt Caisse d'épargne A29150F8 corrélés au livret A ainsi que le remboursement de l'avance versée par le budget principal et qui comporte désormais les intérêts. Cette dernière fera l'objet d'une délibération soumise à l'approbation au cours de ce même conseil communautaire.
- Une augmentation du chapitre 011, afin de pouvoir mandater le réajustement 2023 du transfert des charges de personnel au budget général

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'unanimité :

D'approuver la décision modificative N°2 du budget annexe de l'assainissement (40004) de l'exercice 2023 présentée en équilibre tant en recettes qu'en dépenses dans la section de fonctionnement et d'investissement selon le tableau ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62871 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0.00 €	325 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	325 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	438 479.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	438 479.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	94 503.96 €	0.00 €	0.00 €
D-6618 : Intérêts des autres dettes	0.00 €	18 975.84 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	113 479.80 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	438 479.80 €	438 479.80 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	438 479.80 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	438 479.80 €	0.00 €
D-21532-103 : STEP rurales : Olmo, Monte, Vignale	128 479.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21532-800 : Remise à niveaux des PR - Réhab syst plaine	325 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	453 479.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-102 : STEP Lido Littoral	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	453 479.80 €	15 000.00 €	438 479.80 €	0.00 €
Total Général		-438 479.80 €		-438 479.80 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI